



**LA
BRÉCÉENNE**
Palamatic PROCESS

Règlement du 8, 14, et 21 km mixte , du challenge interentreprise et courses enfants.

Article 1 - Organisation

Brécé Running. L'épreuve se dispute conformément au règlement des courses nature.

Article 2 - Les participants

L'épreuve **8 km et D+100** est ouverte à tous les athlètes licenciés et non licenciés né(e)s en **2011** (16 ans) et avant.

L'épreuve **14 km et D+120** est ouverte à tous les athlètes licenciés et non licenciés né(e)s en **2011** (16 ans) et avant.

L'épreuve **21 km et D+ 190** est ouverte à tous les athlètes licenciés et non licenciés né(e)s en **2009** (18 ans) et avant.

Challenge Interentreprises

1 équipe = 3 coureurs (1 coureur sur le 8km, 1 coureur sur le 14km et 1 coureur sur le 21km)

À l'issue des 3 épreuves, 3 classements seront établis : un classement équipes femmes, un classement équipes hommes et un classement équipes mixtes.

Le Challenge interentreprise est limité à 50 équipes de 3 coureurs

Les coureurs du 8km partiront à 15h00, les coureurs du 14km à 15H30 et les coureurs du 24km à 15H05.

Courses enfants

Inscription possible pour les enfants de **2012 à 2021** (de 5 à 15 ans)

Article 3 - Modalités d'inscription

Engagement : **12€** pour le **8 km**, **15€** pour le **14 km** et **18€** pour le **21 km** ;
50€/équipe pour le challenge interentreprise ;
Gratuit pour les courses enfants ;

Les inscriptions sont possibles :

- Par internet : sur Klikego jusqu'au **25 septembre 2026** à midi.
- Courses enfants, inscription gratuite le jour de la course.

Les coureurs licenciés devront présenter leur licence d'athlétisme de l'année **2026-2027**.

Toutes les autres licences ne seront pas acceptées.

Pour les non licenciés, ils devront se munir d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** de moins d'un an à la date de l'épreuve ou :

↳ Pass Prévention Santé (PPS) délivré par la FFA

↳ <https://pps.athle.fr/>

↳ Valable 1 an

↳ Tarif : 5 €

↳ Doit être valide à la date de la course

Les participants mineurs devront fournir une autorisation parentale. La courses enfants n'aura pas de classement, pas d'obligation de certificat médical.

Les inscriptions sont définitives et ne peuvent donner lieu à un remboursement, quelle qu'en soit la raison (sauf cas exceptionnel*). Les inscriptions se feront par connexion au site Klikego et ne seront validées qu'avec le paiement.

* Sur blessure avec certificat médical présenté avant le 18 Septembre 2026. Aucun remboursement même sur justification ne sera effectué après le cette date.

Article 4 - Course et accueil

Courses mixtes de **8 km, 14 km** et **21 km** les départs seront donnés respectivement à **15h00, 15h25 et 15h05** au complexe sportif de Brécé.

Courses enfants à partir de **14h30** au même endroit.

Les dossards devront être retirés le **26 septembre 2026** au complexe sportif à partir de **14h00** jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Le port du dossard est obligatoire et à porter sur le ventre. Toute infraction à cette règle entraînera le non classement de l'athlète.

L'échange de dossard se fera uniquement par la bourse au dossard . En dehors , l'organisation ne sera pas tenue responsable en cas d'incident .

Le non-respect de la l'environnement (jets de déchets au sol, abandon de matériel, de vêtements, d'accessoires etc...) est interdit en dehors des zones de propreté situées aux ravitaillements sous peine de se voir disqualifié.

Chaque participant doit donc prévoir son propre contenant (camelback, gobelet rétractable ou autre).

La brécéenne est une course individuelle. Elle n'autorise aucune assistance extérieure (sauf en cas d'intervention des secours).

Tout concurrent détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des coureurs, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur et sont tenus par une obligation de secours mutuel.

Le service médical est assuré par des associations de protection civile et par la présence d'un médecin sur place .

Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un participant pour des raisons médicales. En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir sa course, à la suite d'une décision de mise hors course.

Parcours d'une seule boucle, un poste de ravitaillement à mi parcours et à l'arrivée.

Parking gratuit, vestiaires et douches mis à la disposition au complexe sportif suivant les consignes sanitaires en vigueur.

Toutefois l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration, perte des biens et effets personnels.

Article 5 - Classement et récompenses

- ↳ Classement général.
- ↳ Récompenses aux 3 premier(e)s de chaque course ainsi qu'au premier(e) Brécéen(ne) de chaque course.
- ↳ Lot à chaque arrivant(e).
- ↳ Classement Challenge interentreprise.

Article 6 - Sécurité et assurance

La sécurité médicale est assurée par des secouristes ainsi que par un médecin .
L'association Brécé Running est couverte par une assurance de responsabilité civile.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Article 7 - Droit à l'image et CNIL

L'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos réalisées lors de la course pour les besoins de ses publications.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les participant(e)s disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Tout refus devra nous être signifié par courrier à l'association en indiquant :

Nom, prénom, Adresse et numéro de dossard.

Article 8 - Annulation

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, Brécé Running, se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation à la course « **La BRECEENNE Palamatic** », implique l'acceptation du présent règlement.

**Le Comité d'organisation de la course «La BRECEENNE Palamatic»
et l'association Brécé Running**



**LA
BRÉCÉENNE**
Palamatic PROCESS

